

**ARRETE N° POC/2019/110201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDES
EUROPEENNES**

Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

PDR Poitou-Charentes 2014-2020

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en vigueur depuis le 1er décembre 2009, modifié par la décision 2011/199/UE du Conseil européen du 25 mars 2011 ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissements, et ses documents d'application ;

Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 ;

Vu le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et ses règlements d'application relatifs au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

Vu la décision de la Commission du 19 décembre 2013 n°C(2013) 9527 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics ;

Vu la décision d'exécution n° CCI 2014FR06RDRP054 du 17 septembre 2015 de la Commission portant approbation du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes en vue d'un soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural et ses modifications ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1-1, L1511-1-2 et L4221-5 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la convention tripartite entre l'Etat, l'Agence de Service et de Paiement et la Région Poitou-Charentes en date du 29 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural dans la région Poitou-Charentes et ses avenants n°1 et n°2 respectivement signés en date du 20 novembre 2015 et 18 juillet 2017 ;

Vu les grilles de sélection des types d'opération du PDR Poitou-Charentes 2014-2020 ;

Vu la délibération 2014CR030 du Conseil Régional du 27 juin 2014 relative à la candidature de la Région pour être autorité de gestion des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération n°2016.5 SP du 4 janvier 2016, le Conseil Régional a donné délégation à son Président pour l'attribution et la mise en œuvre des fonds européens dont il est autorité de gestion,

Considérant :

- Que par délibération du 22 février 2016, la Commission permanente a autorisé le Président signer tous les actes afférents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020,
- Que l'Instance de Consultations des Partenaires du 11/02/2019 s'est prononcée sur les dossiers joints en annexes 1 et 2.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
ARRETE :

Article 1 :

Les subventions européennes au titre des types d'opérations du Programme de Développement Rural de Poitou-Charentes, présentées en annexes 1 et 2, sont attribuées aux bénéficiaires mentionnés.

Article 2 :

Le présent arrêté sera mis en œuvre au travers d'un arrêté ou d'une convention signée entre chacun des bénéficiaires, la Région Nouvelle-Aquitaine et les éventuels cofinanceurs.

Article 3 :

Le Président de de la Région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Bordeaux, le**21 FEV. 2019**

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine


Alain ROUSSET

PJ : Annexe 1 à l'arrêté n°POC/2019/110201 portant attribution d'aides
Annexe 2 à l'arrêté n°POC/2019/110201 portant modification d'attribution d'aides

Accusé de réception en préfecture 033-200053759-20190227-pdrpoc2019-AU Date de télétransmission : 27/02/2019 Date de réception préfecture : 27/02/2019

ANNEXE 1 A L'ARRETE n° POC/2019/110201 PORTANT ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE (FEADER)
Programme de développement rural - Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020

Total : 11 dossier(s)							620 354,04	267 088,20	60 426,88	947 869,12
Nom du porteur ou Raison Sociale	Prénom du porteur	Intitulé de l'opération	Descriptif du Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financeurs	Total aide publique		
SOFIVO	IAA		Amélioration du processus de transformation de lait en poudre de lait	79220 CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	454 771,80	267 088,20	-	721 860,00		
CYR	François		Installation au sein du GAEC familial en vaches laitières et cultures de vente.	86130 DISSAY	16 000,00		4 000,00	20 000,00		
CYR	Maxime		Installation au sein du GAEC familial en vaches laitières et cultures de vente.	86130 DISSAY	16 000,00		4 000,00	20 000,00		
DEMION	Clément		Installation au sein de l'EARL familiale en polyculture, élevage avicole, semences.	86200 BASSES	17 320,00		4 330,00	21 650,00		
ESTEVE	Cédric		Installation dans l'EARL familiale avec agrandissement et évolution des caprins	86600 SAINT-SAUVANT	19 200,00		4 800,00	24 000,00		
GANNE	Bruno		Reprise d'une partie de l'exploitation céréalière de son père + création d'un atelier ovins	17330 VILLENEUVE-LA-COMTESSE	8 800,00		2 200,00	11 000,00		
PIRONNET	Maxime		Installation en apiculture avec production de miel, en vrac et au détail, et d'essais.	86300 BONNES	13 440,00		3 360,00	16 800,00		
VOUHE	Thomas		Installation en grandes cultures et bovins allaitants dans le GAEC familial avec son frère.	86290 LA TRIMOUILLE	18 400,00		4 600,00	23 000,00		
Communauté d'agglomération Rochefort Ocean		Animation NATURA 2000	Animation des sites Natura 2000 « Marais de Rochefort » et « Basse vallées de la Charente »	17300 ROCHEFORT	31 562,11		18 536,48	50 098,59		
communauté d'agglomération Royan Atlantique		Animation NATURA 2000	Animation du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde »	17200 ROYAN	9 681,26		5 685,82	15 367,08		
communauté d'agglomération Royan Atlantique		Animation NATURA 2000	Animation du site Natura 2000 « Presqu'île d'Arvert »	17200 ROYAN	15 178,87		8 914,58	24 093,45		

Accusé de réception en préfecture
033-200053759-20190227-pdrpoc2019-AU
Date de télétransmission : 27/02/2019
Date de réception préfecture : 27/02/2019

ANNEXE 2 A L'ARRETE n° POC/2019/110201 PORTANT MODIFICATION D'AIDE EUROPEENNE (FEADER)
Programme de développement rural - Poitou-Charentes pour la période de programmation 2014-2020

Nom du porteur ou Raison Sociale	Prénom du porteur	Intitulé de l'opération	Descriptif du Projet	Localisation	Montant aide FEADER	Montant aide Région	Montant aide autres financeurs	Total aide publique	Modification de Programmation
DEBARRE	YANNICK	Modernisation des élevages	Extension d'une stabulation, leds et projet photovoltaïques	79250 NUEL-LLES-AUBIERS	10 000,00	10 000,00	-	20 000,00	Déchéance de droits pour non respect des délais d'exécution des investissements
DEBARRE	YANNICK	Modernisation des élevages	Aménagement d'une stabulation en chèvre, silo et distribution automatique de concentrés	79340 CHANTECORPS	24 861,82	7 300,70	7 300,70	39 463,22	Modification de projet
VEILLON	ERICK	Modernisation des élevages	Installation en double actif suite à achat foncier.	17130 TUGERAS-SAINT-MAURICE	24 516,08	7 199,17	7 199,17	38 914,42	Erreur dans la saisie des montants éligibles
VEILLON	ERICK	Modernisation des élevages	Préparation de l'association avec son frère d'ici quelques années	17130 TUGERAS-SAINT-MAURICE	23 160,00	2 400,00	5 790,00	28 950,00	Erreur dans la saisie des montants éligibles
LARGEAU	Gabin	DJA	Développement d'une entreprise de maçonnerie, couverture	16700 BERNAC	1 199,70	2 400,00	-	3 599,70	Changement de statut, sans modification de la subvention attribuée.
BOUTIN	SARL BOUTIN	Activités non agricoles	Réhabilitation d'un immeuble en commerce multiservices	16430 VINDELLE	15 678,65	36 944,43	36 755,83	89 378,91	Ajout d'un financement Etat et MOP ; modification des dépenses éligibles basées sur le réalisé.
COMMUNE DE VINDELLE		Services de base	Création d'un cabinet d'appui	16310 MASSIGNAC	60 938,01	40 000,00	35 788,99	96 727,00	Calcul du plan de financement sur dépenses HT initialement calculé par erreur sur le TTC.
COMMUNE DE VINDELLE		Services de base	Réhabilitation et réaménagement de la Maison Brillaud	16380 MARTHON	45 997,87	100 000,00	34 607,97	80 605,84	L'intervention de l'Etat (FNAOT) n'a pas été obtenue.
COMMUNE DE MARTHON		Services de base	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (Mazières en Gâtine)	79130 SECONDIGNY	151 528,58	40 086,99	150 439,78	290 526,77	Dépenses retenues à la baisse : plafonnement des frais généraux à 12 % des dépenses éligibles
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE-LIMOUSINE		Services de base	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (Champdeniers Saint Denis)	79310 MAZIERES-EN-GATINE	200 000,00	141 954,23	418 620,45	760 574,68	Recalcul du plan de financement pour prendre en compte les recettes
COMMUNE SECONDIGNY		Services de base	Restauration de pelouses sèches	79220 CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	100 000,00	40 086,99	520 390,51	804 272,80	Recalcul du plan de financement pour prendre en compte les recettes
Commune SECONDIGNY		Services de base	Restauration de pelouses sèches	17250 SAINT-PORCHAIRE	174 325,97	63 853,64	418 799,48	612 235,81	entreprise principale déficiente => nouvelle entreprise => nouveau devis
Communaute de Communes Val de Gâtine		Services de base	Restauration des marais de la grys	17340 YVES	15 528,58	103 207,44	7 136,95	19 289,05	prise en charge de la TVA non retenue lors de l'instruction initiale => avenant
Communaute de Communes Val de Gâtine		Services de base	Restauration de pelouses sèches	17250 ROMEGOUX	129 582,69	63 853,64	3 684,78	9 958,86	erreur des montants saisis
Communaute de Communes Val de Gâtine		Services de base	Restauration de pelouses sèches		7 199,14	11 465,74	6 733,85	18 199,59	
Communaute de Communes Val de Gâtine		Services de base	Restauration de pelouses sèches		12 152,10	11 465,65	6 733,80	18 199,45	

Accusé de réception en préfecture
033-200653759-20190227-pdrpoc2019-AU
Date de rétrotransmission : 27/02/2019
Date de réception préfecture : 27/02/2019